



Révision de la liste électorale

VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES? VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Ville de Normandin, le 11 octobre 2017 – Dans le cadre des élections qui se tiendront le 5 novembre 2017 dans la ville de Normandin, la présidente d'élection, Mme Lyne Groleau, invite les électrices et les électeurs à s'assurer, s'ils désirent exercer leur droit de vote, que leur nom est inscrit sur la liste électorale et que les renseignements qui les concernent sont exacts.

À cette fin, Mme Lyne Groleau informe la population que toute demande d'inscription ou de modification de l'inscription sur la liste électorale doit être présentée à l'endroit suivant, aux jours et aux heures mentionnées :

Salle du conseil municipal
1048, rue Saint-Cyrille
Normandin (Québec)
G8M 4R9

Commission de révision : **Mercredi 18 octobre 2017, 10 h à 13 h**
Mardi 19 octobre 2017, 19 h à 22 h

Pendant cette période, une demande d'inscription ou de modification pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par son conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par une personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale d'une même section de vote.

Il faut souligner que dans le cas d'une demande d'inscription d'une électrice ou d'un électeur domicilié, l'adresse de résidence précédente est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un doit mentionner le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée.

En terminant, rappelons que la responsabilité de confectionner la liste électorale de la Municipalité revient à la présidente d'élection. Elle effectue cette tâche à partir des données de la liste électorale permanente fournies par le Directeur général des élections du Québec.

– 30 –

Source : Mme Lyne Groleau
418 274-2004, poste 3203
lgroleau@ville.normandin.qc.ca